

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 567/2017
Date: 7 juin 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 777516
Classification: Non classifié

Comptes annuels 2016 de l'Université de Berne Approbation

1. Objet

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le financement de l'Université de Berne est assuré au moyen du système de subventionnement. Les comptes annuels de l'Université sont intégrés au rapport de gestion et approuvés par le Conseil-exécutif.

2. Bases légales

- article 60, alinéa 1, article 62a et article 62c de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11)
- article 126 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1)

3. Recommandation du Contrôle des finances

Les comptes annuels 2016 de l'Université de Berne ont été révisés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

4. Proposition de la Direction de l'instruction publique

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif approuve les comptes annuels 2016 de l'Université de Berne.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Direction de l'instruction publique

Pièces jointes

- Comptes annuels 2016 de l'Université de Berne (extrait du rapport de gestion pp. 74-103)

Comptes annuels¹ 2016 Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus qui reflète fidèlement la réalité (True and Fair View).

Bilan

Montants en KCHF (=millier de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2016	31.12.2015
Liquidités	1	17.943	13.458
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	226.960	190.017
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	24.959	27.430
Autres créances à court terme	4	13.259	11.265
Placements financiers à court terme	5	16.098	22.817
Stocks et travaux en cours	6	6.374	5.627
Compte de régularisation actif	7	70.729	49.392
Actif circulant		376.321	320.005
Immobilisations financières	8	96.398	111.537
Immobilisations corporelles	9	46.374	45.385
Immobilisations incorporelles	10	20.863	20.636
Actif immobilisé		163.634	177.559
Total actif		539.955	497.564
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	17.723	16.249
Autres dettes à court terme	12	1.553	2.400
Dettes financières à court terme	13	346	261
Engagements fonds de tiers	14	135.260	131.151
Provisions à court terme	15	20.729	20.133
Compte de régularisation passif	16	7.317	7.632
Fonds étrangers à court terme		182.928	177.826
Dettes financières à long terme	17	1.256	1.410
Provisions à long terme	15	32.392	27.252
Engagements de prévoyance	18	94.000	97.200
Fonds étrangers à long terme		127.648	125.862
Résultats cumulés		193.876	177.116
Résultat annuel		35.503	16.759
Fonds propres		229.379	193.876
Total passif		539.955	497.564

¹ Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis.

Compte de résultats

Montants en KCHF (=millier de francs)	Chiffre en annexe	2016	2015
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		307.360	302.950
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)		93.829	91.718
Contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU)		104.420	100.451
Financement de base ou subventions de partenaires publics	19	505.609	495.119
Subventions du Fonds national suisse pour des projets		98.000	101.315
Subventions d'organisations internationales pour des projets		27.463	30.246
Autres subventions pour des projets		61.347	53.717
Subventions provenant de fonds de tiers pour des projets	20	186.809	185.278
Taxes d'études		18.116	17.883
Produits des services permanents		70.785	68.168
Revenus divers		62.043	58.544
Déductions sur revenus		-318	-790
Autres revenus	21	150.626	143.805
Total revenus d'exploitation		843.044	824.201
Traitements		447.934	437.717
Cotisations sociales		79.365	89.743
Autres charges de personnel		14.555	8.415
Charges de personnel	22	541.853	535.875
Acquisition d'appareils		13.408	19.718
Charges liées aux biens immobiliers		21.961	20.850
Autres charges d'exploitation		89.892	86.452
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	23	125.261	127.021
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		108.334	108.725
Subventions à des tiers		21.415	25.437
Subventions	24	129.748	134.162
Amortissement des immobilisations corporelles	9	10.649	9.718
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	2.241	1.731
Total charges d'exploitation		809.752	808.507
Produits financiers		3.290	3.157
Charges financières		1.079	2.092
Résultat financier	25	2.211	1.066
Résultat annuel		35.503	16.759

Tableau de financement

Montants en KCHF	2016	2015
Activité de fonctionnement		
+/- Bénéfice / perte	35.503	16.759
+/- Pertes / bénéfices proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	53	49
+/- Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	11.975	13.702
+/- Pertes de valeur / Suppression de pertes de valeur	1.002	487
+/- Autres charges / revenus sans incidence sur le fonds	331	1.650
+/- Perte / bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés		-69
+/- Augmentation / diminution des créances	2.152	820
+/- Augmentation / diminution des autres créances à court terme	-1.994	-180
+/- Augmentation / diminution des stocks et travaux en cours	-746	592
+/- Augmentation / diminution du compte de régularisation actif	-21.337	-3.692
+/- Augmentation / diminution des créanciers	1.474	1.799
+/- Augmentation / diminution des autres dettes à court terme	-847	-1.009
+/- Augmentation / diminution du compte de régularisation passif	-315	-97
+/- Augmentation / diminution des provisions	5.735	1.359
+/- Augmentation / diminution des engagements de prévoyance	-3.200	9.700
+/- Augmentation / diminution des engagements fonds de tiers	4.109	12.102
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	33.896	53.973
Activité d'investissement		
- Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-10.588	-20.565
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles		392
- Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-8.291	-2.052
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	30.084	24.120
- Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-3.604	-3.541
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	7.601	-1.647
Activité de financement		
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	85	-100
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	-154	-766
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-69	-865
Total tableau de financement	41.427	51.462
Liquidités nettes au début de la période	203.475	152.013
Liquidités nettes à la fin de la période	244.902	203.475
Variation des liquidités nettes	41.427	51.462

Les liquidités nettes se composent ainsi:

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	98	131
Poste	784	699
Banque	17.061	12.628
Compte courant auprès de l'Administration des finances « fonds principaux »	36.685	28.231
Compte courant auprès de l'Administration des finances « fonds de tiers »	190.275	161.786
Total	244.902	203.475

Tableau des fonds propres au 31.12.2016

Montants en KCHF	Fonds principaux	Fonds de tiers	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2014	-15.779	142.359	50.536	177.116
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	6.725	10.287	-252	16.759
Fonds propres au 31.12.2015	-9.054	152.646	50.284	193.876
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	24.806	10.351	347	35.503
Fonds propres au 31.12.2016	15.751	162.996	50.632	229.379

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories, selon leur source: les fonds principaux, les fonds de tiers et les fonds affectés.

Les fonds principaux comprennent les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Ils incluent également le produit des taxes d'études, une partie du produit des services permanents et une partie des autres revenus.

Les fonds de tiers comprennent les crédits de tiers non affectés (services, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds dont les bailleurs n'exigent pas qu'ils soient affectés à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés entre autres pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes que des particuliers ont cédés à l'Université de Berne, volontairement et pour une affectation déterminée.

L'Université de Berne ne pouvant pas distribuer de bénéfice, le résultat annuel 2016 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre. Les comptes annuels ont été approuvés par la direction de l'Université le 21 mars 2017, puis présentés au sénat pour information le 11 avril 2017. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50 pour cent dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et elles sont comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes, laquelle repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément

sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement comptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations financières à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et douze mois et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle.

Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisées dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités administratives fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants ou s'appuie en partie sur des estimations.

Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif sert exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière doivent être évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur, et les participations supérieures à 20 pour cent sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains: illimitée Constructions: 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements n'ayant pas trait à des bâtiments selon l'article 18, alinéa 2, lettre b LAU² constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeurs pour des rachats auprès de la caisse de pension.

L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeurs à la CPB avec une dégressivité de 4 pour cent³ ou 5 pour cent⁴. La pérennité des investissements immatériels est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de

² Loi fédérale du 8 octobre 1999 sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (loi sur l'aide aux universités, LAU), état le 1er janvier 2013

³ Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 1^{er} septembre 1998

⁴ Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUni)

l'activité ordinaire dont l'échéance est inférieure à douze mois à compter du jour du bilan.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à douze mois et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés dans la rubrique des dettes à court terme et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances et autres dettes financières à court terme

Les soldes créditeurs des comptes courants Administration des finances sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton de Berne. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Engagements fonds de tiers

Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme. Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaborateurs, de même que les rentes spéciales et les rentes de raccordement, sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant. Une provision constituée dans un domaine du compte de résultat doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Compte de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à douze mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance personnelle

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la Caisse de pension des médecins-assistant-e-s et médecins-chef(fe)s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (par ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (par ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'est indiqué, on applique le taux interbancaire moyen de la période concernée (oanda.com).

Remarques concernant les comptes annuels

Changements dans les principes de présentation des comptes

Les nouvelles recommandations relatives à la présentation des comptes sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2016 avec les nouvelles Swiss GAAP RPC 2014/15. Elles n'ont toutefois eu aucune incidence sur le rapport annuel de l'Université de Berne.

1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	98	131
Poste	784	699
Banque	17.061	12.628
Liquidités	17.943	13.458

Par rapport à l'année précédente, les fonds des dépôts bancaires ont augmenté de 4'485 TCHF. Près de 2'400 TCHF proviennent des ERC Grants qui ont été déposés en EUR et doivent être transférés ultérieurement aux partenaires de projet à l'étranger. 2'000 TCHF proviennent du remboursement d'une obligation qui n'a pas encore été transférée sur le compte courant auprès de l'Administration des finances « fonds de tiers ».

2 Comptes courants Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Compte courant Administration des finances « fonds principaux »	36.685	28.231
Compte courant Administration des finances « fonds de tiers »	190.275	161.786
Comptes courants Administration des finances	226.690	190.017

Le canton de Berne organise le cash management de l'Université de Berne. Les comptes courants intitulés « Administration des finances » correspondent aux liquidités que gère le canton de Berne au nom de l'Université de Berne. Le compte courant « Administration des finances Fonds propres » a enregistré une hausse de 8'454 KCHF. Les fonds du compte « Administration des finances Financements externes » ont augmenté de 28'489 KCHF. L'augmentation est essentiellement due au

recul du réinvestissement des obligations à hauteur de 16'365 KCHF (cf. 8 « Immobilisations financières »). Les opérations en provenance de fonds tiers ont généré près de 10'700 TCHF.

3 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Créances envers des tiers résultant de prestations	25.625	28.246
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	10	74
Ducroire	-675	-890
Créances résultant de livraisons et de prestations	24.959	27.430

Les créances issues de livraisons et de prestations ont diminué de 2'471 KCHF.

4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Livraisons	-24	9
Avances temporaires en espèces	259	161
Avoirs impôt anticipé	908	695
Créances règlements caisse	-141	-73
Créances fonds de tiers CT	12.235	10.452
Cautions de loyers	22	22
Autres créances à court terme	13.259	11.265

Les autres créances à court terme ont enregistré une hausse de 1'994 KCHF. Cela est notamment dû à l'augmentation des crédits auprès d'investisseurs. Les créances auprès d'investisseurs de fonds tiers ont été affectées aux actifs transitoires. Le changement de pratique a entraîné une modification à effet rétroactif.

5 Placements financiers à court terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Placements portant intérêts (obligations)	16.098	22.817
Placements financiers à court terme	16.098	22.817

Comme il n'existe aucune opportunité d'investissement adaptée, les fonds des placements financiers à court terme ont diminué de 6'719 KCHF.

6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Stocks	3.219	3.177
Travaux en cours	3.155	2.450
Stocks et travaux en cours	6.374	5.627

Les travaux en cours ont augmenté de 705 KCHF car les entreprises de service disposent de meilleures évaluations provenant des systèmes d'informations patient. En ce qui concerne les stocks, il n'y a eu que des modifications minimales par rapport à l'année précédente.

7 Compte de régularisation actif

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts courus	541	830
Contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU)	44.700	43.300
Créances sur des tiers		
Abonnements presse	4.573	5.062
Régularisation des subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU) du 04.01.2017.	20.533	
Autres actifs transitoires	382	200
Comptes de régularisations actifs	70.729	49.392

En principe, les comptes de régularisations sont évalués à partir d'un montant de 100 KCHF par évènement. Le dernier paiement de la Confédération en lien avec les subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU) n'a eu lieu que le 4 janvier 2017 et il a donc fallu le régulariser. L'an dernier, les créances vis-à-vis des donateurs de fonds tiers ont été affectées aux

actifs transitoires. Le changement de pratique a entraîné une modification à effet rétroactif (cf. 4, « Autres créances à court terme »).

8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Actions et parts	13.345	13.632
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	5.321	5.150
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	74.920	91.285
Prêts à des tiers	1.000	1.100
Participations dans des entreprises privées	1.812	370
Immobilisations financières	96.398	111.537

En ce qui concerne les obligations, les liquidités ont été transférées au profit du compte courant Administration des finances Financements externes (cf. 2 « Comptes courants auprès de l'Administration des finances ») en raison du manque d'opportunités d'investissement appropriées.

Les participations dotées d'un taux de participation supérieur à 5% sont nominalelement listées ci-après:

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	75%	75%	100	100	76	65
Unitecra SA	Zurich	33%	33%	300	300	143	139
Be-advanced AG (anciennement InnoBe AG)	Berne	21%	25%	240	200	72	98
Synthena AG	Berne	10%	10%	158	100	16	10
SITEM-Insel AG	Berne	16%	0%	9.591	5.511	1.462	
Autres		Moins 5%	Moins 5%	n.c.	n.c.	43	58
Total						1.812	370

En 2016, l'Université de Berne a fait l'acquisition de 1'500 actions Sitem-Insel AG à 1 KCHF.

9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, mobilier, appareils, véhicules	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2014	63	36.935	3.390	-3.893	36.494
Coût d'acquisition / prix de revient					
Etat au 31.12.2014	87	104.160	12.087	-7.386	108.948
Entrées		18.832	1.734	-3.168	17.397
Variation des subventions fédérales accordées				491	491
Sorties		-3.356	-480	158	-3.679
Reclassifications					
Etat au 31.12.2015	87	119.636	13.341	-9.905	123.158
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2014	-24	-67.225	-8.698	3.492	-72.454
Amortissements planifiés	-2	-7.903	-1.491	1.032	-8.364
Amortissements non planifiés		-103		-143	-246
Sorties		2.969	480	-158	3.292
Reclassifications					
Etat au 31.12.2015	-26	-72.262	-9.708	4.224	-77.772
Valeur comptable nette au 31.12.2015	61	47.374	3.633	-5.682	45.385

Valeur comptable nette au 31.12.2015	61	47.374	3.633	-5.682	45.385
Coût d'acquisition ou prix de revient					
Etat au 31.12.2015	87	119.636	13.341	-9.905	123.158
Entrées		8.074	1.328	-176	9.226
Variation des subventions fédérales accordées				-156	-156
Sorties		-4.115	-425	591	-3.949
Reclassifications		-107	107		
Etat au 31.12.2016	87	123.488	14.350	-9.647	128.278
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2015	-26	-72.262	-9.708	4.224	-77.772
Amortissements planifiés	-2	-8.551	-1.406	1.038	-8.921
Amortissements non planifiés		-678		-241	-919
Sorties		5.874	425	-591	5.709
Reclassifications					
Etat au 31.12.2016	-28	-75.616	-10.688	4.430	-81.903
Valeur comptable nette au 31.12.2016	58	47.872	3.662	-5.217	46.375

Au cours de l'exercice, les investissements étaient légèrement supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation des immobilisations corporelles de 1'000 KCHF.

10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeurs CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2014	5.731	3.647	58	10.502	19.938
Coût d'acquisition ou prix de revient					
Etat au 31.12.2014	10.949	3.647	59	16.506	31.161
Entrées	153	3.110		278	3.541
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-211			-675	-886
Reclassifications	2.260	-2.260			
Etat au 31.12.2015	13.152	4.497	59	16.110	33.816
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2014	-5.218		-1	-6.004	-11.223
Amortissements planifiés	-1.720		-12	-797	-2.528
Amortissements non planifiés					
Sorties	211			360	571
Reclassifications					
Etat au 31.12.2015	-6.727		-13	-6.440	-13.180
Valeur comptable nette au 31.12.2015	6.425	4.497	46	9.669	20.636
Coût d'acquisition ou prix de revient					
Etat au 31.12.2015	13.152	4.497	59	16.110	33.816
Entrées	473	2.440		7.48	3.661
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-412			-372	-784
Reclassifications	4.732	-4.732			
Stand 31.12.2016	17.946	2.204	59	16.485	36.694
Corrections de valeur cumulées					
Etat au 31.12.2015	-6.727		-13	-6.440	-13.180
Amortissements planifiés	-2.230		-12	-868	-3.109
Amortissements non planifiés		-55		-269	-324
Sorties	412			372	784
Reclassifications					
Etat au 31.12.2016	-8.546	-55	-24	-7.205	-15.830
Valeur comptable nette au 31.12.2016	9.400	2.149	34	9.281	20.864

11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	16.906	16.194
Traitements créditeurs		3
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	74	52
Dettes pour prêts fiduciaires	743	
Dettes résultant de livraisons et de prestations	17.723	16.249

En tout, les obligations issues des livraisons et des prestations vis-à-vis des tiers ont augmenté de 1'474 KCHF par rapport à l'année précédente, dont 743 KCHF incombent aux dettes pour prêts fiduciaires.

12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Acomptes de clients	479	605
Compte courant créances TVA	911	845
Dettes à court terme diverses	162	950
Autres dettes à court terme	1.553	2.400

Par rapport à l'année précédente, les autres dettes à court terme ont diminué de 847 KCHF. La baisse s'explique par des fonds inférieurs à ceux de l'exercice précédent sur le compte d'attente. Grâce à des contrôles précoces, de nombreux paiements non clarifiés ont pu être affectés avant la clôture de l'exercice.

13 Dettes financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Dépôts	153	148
Autres engagements à court terme envers des tiers	194	113
Dettes financières à court terme	346	261

Les engagements financiers à court terme ont augmenté de 85 KCHF par rapport à l'an dernier.

14 Engagements tiers

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Engagements tiers	135.260	131.151

Les engagements de l'Université de Berne encore en suspens vis-à-vis des créanciers tiers à la date de clôture ont progressé d'environ 4'109 KCHF par rapport à l'année précédente.

15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
Etat au 31.12.2014	25.816	20.210	46.026
dont provisions à court terme	18.812	313	19.125
Constitution (y c. augmentation)	1.603	601	2.203
Dissolution	-584		-584
Utilisation	-56	-204	-260
Etat au 31.12.2015	26.779	20.606	47.385
dont provisions à court terme	19.817	316	20.133
Constitution (y c. augmentation)	7.275	115	7.390
Dissolution	-1.392		-1.392
Utilisation	-50	-212	-262
Etat au 31.12.2016	32.612	20.509	53.121
dont provisions à court terme	20.411	318	20.729

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées des provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante. La part à court terme des provisions du personnel a augmenté de 594 KCHF nets.

Les provisions concernant les comptes épargne-temps sont comprises dans les provisions à long terme. La part à long terme des provisions du personnel a augmenté de 5'239 KCHF. Cela est dû à l'ordonnance sur l'Université (OUni) révisée qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016. Elle a notamment pour effet que les collaborateurs employés pour une durée déterminée qui occupent la même fonction pendant plus de 5 ans sans interruption au sein de l'université, ont atteint l'âge de 56 ans révolus et ont cotisé pendant au moins 16 ans à une institution de prévoyance peuvent prétendre à une rente spéciale au sens de l'art. 33 de la loi sur le personnel (LP) (cf. 22, « Charges de personnel »).

16 Compte de régularisation passif

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Taxes d'immatriculation	7.176	7.205
Autres passifs transitoires	141	427
Comptes de régularisation passif	7.317	7.632

Par rapport à l'année dernière, la régularisation des taxes d'immatriculation n'a connu que des modifications minimales. Les autres passifs transitoires ont diminué de 286 KCHF.

17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Prêts à long terme (prêts professeurs pour CPB)	-1.256	-1.110
Dettes financières à long terme	-1.256	-1.410

Les prêts à long terme (prêts destinés aux professeurs de la Caisse de pension bernoise) ont reculé de 154 KCHF.

18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance incluses dans les charges de fonctionnement	
		2016	2015	2016	2016	2016	2015
Plans de prévoyance sans excédent de couverture /découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	3.362				363	363	399
Plans de prévoyances avec découvert	-47.323	-94.000	-97.200	-3.200	44.734	40.551	50.636
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-43.961	-94.00	-97.200	-3.200	45.097	40.914	51.036

La majeure partie des collaborateurs de l'Université de Berne (5'281 assurés) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension suivantes: l'Association Suisse des médecins-assistants et chefs de clinique (ASMAC, 87 assurés), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 64 assurés) et la Société Suisse d'Odonto-stomatologie (SSO, 4 assurés).

Au 31.12.2016, la CPB affiche un degré de couverture provisoire total de 93,7% (année précédente 93,3%) à un taux d'intérêt technique de 2,5%. La part de la différence prise en charge par l'Université

de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève en tout à 47'323 KCHF au 31.12.2016 (année précédente 48'048 KCHF).

Au 31.12.2016, le degré de couverture de la CACEB s'élevait au total à 92,2% (année précédente 91,2%) à un taux d'intérêt technique de 3,0%. La part de la différence prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de 160 KCHF au 31.12.2016 (année précédente 162 KCHF).

À la date de clôture du 31.12.2016, l'ASMAC affiche un taux de couverture total de 110,0% (année précédente 109,9%). La part provisoire de la différence prise en charge par l'Université de Berne s'élève au total à 3'362 KCHF au 31.12.2016 (année précédente impossible à déterminer).

Au 31.12.2015, le degré de couverture de la SSO s'élevait à un total de 121,56%. Le taux de couverture exact de la SSO ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux de recouvrement ou le découvert de la SSO dans les comptes annuels 2015 et cette information n'est pas capitale pour ses 4 assurés.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser destinée aux obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres « Évolution des salaires / renchérissement » et « Croissance de la population ».

La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants:

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de clôture 31.12)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35% pour la CPB et de 2,55% pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5% (renchérissement 0,6%, mesures salariales individuelles 0,7%, marge de sécurité 0,2%)
- La croissance de la population de 0,13% jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2016 = 18 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0%.

19 Financement de base ou contributions publiques

Montants en KCHF	2016	2015
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	307.360	302.950
Subventions fédérales selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	93.829	91.718
Contributions au titre de l'accord intercantonal universitaire (AIU)	104.420	100.451
Financement de base ou contributions publiques	505.609	495.119

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 60,0%. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de 10'490 KCHF. Le canton de Berne finance 36,5% (année précédente 36,8%) du produit d'exploitation. La part de l'État fédéral s'élève à 11,1% (année précédente 11,1%) conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU). L'Université de Berne attire des étudiants originaires d'autres cantons. La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiants non originaires du canton représente 12,4% (année précédente 12,2%).

20 Subventions de projets provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	2016	2015
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	98.000	101.315
Subventions de projets allouées par des organisations internationales	27.463	30.246
Autres subventions de projets	61.347	53.717
Subventions de projets provenant de fonds de tiers	186.809	185.278

La part des engagements de financement externe dans des projets au produit d'exploitation s'élève à 22,2%. Par rapport à l'année précédente, les engagements de financement externe dans des projets ont progressé de 1'531 KCHF. La part du Fonds national suisse (FNS) au produit d'exploitation a enregistré une diminution pour atteindre 11,6% (année précédente 12,3%). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont diminué de 2'783 KCHF. Leur part au produit d'exploitation s'élève à 3,3% (année précédente 3,7%). En revanche, les contributions aux projets restantes (des partenaires comme l'État fédéral, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou la Commission pour la technologie et l'innovation CTI) ont augmenté de 7'630 KCHF. Leur part au produit d'exploitation s'élève à 7,3% (année précédente 6,5%).

21 Autres revenus

Montants en KCHF	2016	2015
Taxes d'études	18.116	17.883
Produit de la formation continue	11.497	10.726
Droits d'examen et autres taxes	3.627	3.308
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	70.785	68.168
Produit de remboursements	21.325	21.181
Produit des ventes	7.207	5.972
Revenus divers	18.386	17.357
Réductions de recettes	-318	-790
Autres revenus	150.626	143.805

Les produits restants représentent 17,9% du produit d'exploitation. Par rapport à l'année précédente, les autres produits ont augmenté de 6'821 KCHF. La part des taxes d'études, du produit de la formation continue et les droits d'examen et autres frais ont augmenté de manière peu significative par rapport à l'an dernier. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire. Le chiffre d'affaires de ces prestataires de service a progressé de 2'617 KCHF par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires total des entreprises de service représente 8,4% du revenu d'exploitation. Les produits de remboursement ont faiblement augmenté, mais le produit des ventes et les revenus divers ont respectivement connu des hausses de 1'235 KCHF et 1'029 KCHF. Les réductions des recettes ont baissé de 472 KCHF.

22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2016	2015
Traitements	447.934	437.717
Cotisations aux assurances sociales	79.365	89.743
Autres charges de personnel	14.555	8.415
Charges de personnel	541.853	535.875

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important du produit d'exploitation avec 66,9% (année précédente 66,3%). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de 10'217 KCHF. Concernant les cotisations aux assurances sociales, la provision destinée à l'assainissement des institutions de prévoyance a été augmentée de 9'700 KCHF. Cette année, la provision a été efficacement réduite de 3'200 KCHF au profit des cotisations aux assurances sociales. Les dédommagements forfaitaires, frais de formations initiale et continue, promotion du personnel etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les

charges ont augmenté de 6'140 KCHF. Cela est dû à l'ordonnance sur l'Université (OUni) révisée qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016 en exigeant la constitution d'une provision pour la formation à hauteur de 5'500 KCHF (cf 15, « Provisions »).

23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2016	2015
Acquisition d'appareils	13.408	19.718
Charges immobilières et charges des biens-fonds	21.961	20.850
Autres charges d'exploitation	89.892	86.452
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	125.261	127.021

Par rapport à l'année précédente, moins de machines, d'appareils et de matériel informatique ont été remplacés ou acquis. C'est pourquoi les charges liées aux investissements dans le mobilier, les machines, les appareils ou le matériel informatique ont cette année baissé de 6'310 KCHF pour passer en deçà de la limite d'inscription à l'actif. La part aux charges d'exploitation représente 1,7%. L'an dernier, suite à une phase de construction et de travaux portant sur différents locaux et immeubles (entre autres la Forschungsgewächshaus et la bibliothèque Münstergerasse), il a fallu en financer l'équipement de base, ce en conséquence de quoi les charges immobilières et des biens-fonds ont augmenté de 1'111 KCHF par rapport à l'exercice précédent. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 2,7% des charges d'exploitation. Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont augmenté de 3'440 KCHF par rapport à l'année précédente. Leur part aux charges d'exploitation s'élève à 11,1%. Parmi les autres charges, les charges liées aux médias numériques et aux magazines ont augmenté d'environ 2'300 KCHF.

24 Contributions

Montants en KCHF	2016	2015
Contributions pour l'enseignement et la recherche en médecine clinique	108.334	108.725
Contributions à des tiers	21.415	25.437
Contributions	129.748	134.162

Au total, les charges liées aux contributions ont diminué de 4'414 KCHF. La part aux charges d'exploitation s'élève à 16,0%.

Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et autres hôpitaux universitaires représentent 13,4% du total. Cela correspond à une réduction de 391 KCHF par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne différents projets de recherche nationaux et internationaux, l'Université de Berne fait suivre les fonds aux partenaires en Suisse et à l'étranger. Les contributions allouées aux partenaires de projets nationaux et internationaux ont diminué de 4'022 KCHF par rapport à l'année précédente.

25 Résultat financier

Montants en KCHF	2016	2015
Produits financiers	3.290	3.157
Charges financières	1.079	2.092
Résultat financier	2.211	1.066

Les revenus financiers ont baissé de 133 KCHF par rapport à l'année précédente. Les pertes de change sur les placements financiers et les coûts d'administration de patrimoine ont chuté plus lourdement, de 1'013 KCHF. Ainsi, le résultat financier (1'145 KCHF) est meilleur que celui de l'année précédente.

Autres publications

Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucune caution, obligation de garantie et constitution de gage au profit de tiers.

Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les Universités par le biais d'une contribution de base conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAI, jusqu'en 2016) ou loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, à partir de 2017). Dans l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 10.11.2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les versements de l'État fédéral doivent être considérés « a posteriori ». L'État fédéral reste d'avis que les versements doivent être effectués pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance sur la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2016: 93'829KCHF). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées « a posteriori ». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31.12.2016.

Transactions avec les personnes proches

Au sens de FER 15, le canton de Berne est considéré comme une personne proche du fait de son influence significative sur le mandat de prestation de l'Université de Berne. Par conséquent, les importantes transactions avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

L'acquisition de services (par ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une importante transaction avec des personnes proches.

L'Université de Berne possède une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes. De ce fait, elles sont déclarées comme institution fortement influencée par l'Université de Berne.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans conclu entre le Conseil exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni)	307'360 KCHF pour l'année 2016	Mandat de prestation d'une durée de 4 ans
Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à l'Université de Berne		Approbation une fois par an par le Conseil exécutif de la tranche annuelle

Utilisation de biens immobiliers du canton de Berne	221 700 m ² Les frais autorisés liés aux locaux se chiffrent à environ 104 200 KCHF, sans les charges immobilières et charges des biens- fonds citées au point 23	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'acquisition de services (par ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une importante transaction avec des personnes proches.

L'Université de Berne possède une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes. De ce fait, elles sont déclarées comme institution fortement influencée par l'Université de Berne.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitecra AG	Participation de 33% Unitecra AG examine les contrats conclus avec les tiers ainsi que les contrats de licence conclus avec les partenaires industriels pour les institutions de l'Université de Berne	Coûts bruts des services d'environ 690 KCHF	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
CCDE AG (Center for Continuing Dental Education)	Participation de 75 % L'Université de Berne reçoit une participation au résultat généré par les cours. CCDE AG	Participation au résultat: d'env. 390 KCHF et pour l'utilisation de l'infrastructure: env. 144 KCHF	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché

	utilise l'infrastructure de l'Université contre rémunération.		
innoBE AG	Participation de 25%	Il n'y a pas eu de transactions entre InnoRF AG et l'Université de Berne durant l'exercice sous revue.	

L'Université de Berne:

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations suivantes au moyen de contributions annuelles ou
- dispose de plus de 20% des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siège un représentant de la direction de l'Université.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	La fondation Mensabetriebe reçoit chaque année une contribution de fonctionnement pour ses frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achat.	Versement contribution de 98 KCHF	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché
Fondation Sozialkasse de l'Université de Berne	Soutien des étudiants inscrits à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Versement contribution de 70 KCHF	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à disposition	Versement contribution de 49 KCHF	Les transactions sont effectuées

	de la fondation Haus der Universität le Foyer de l'Université. L'Université loue les salles de séminaire et de cours du Foyer pour des manifestations et verse une contribution aux frais de fonctionnement.		conformément aux conditions du marché
Fondation pour la recherche Genaxen	Subvention d'exploitation	Versement contribution de 70 KCHF	
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement contribution de 720 KCHF	
Fondation pour la recherche UniBern	Promotion de la recherche scientifique au sein de l'Université de Berne.	Perception de subventions 197 KCHF	

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à 681 KCHF.

Echéancier des versements de leasings pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans 1 an	145
Fin du contrat dans 2 ans	201
Fin du contrat dans 3 ans	195
Fin du contrat dans 4 ans	140
Fin du contrat dans plus de 4 ans	
Total	681

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31.12.2016

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 62c de la Loi sur l'Université (LUni, RSB 436.11), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Berne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 74 à 101) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la direction de l'Université

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de l'Université, incombe à la direction de l'Université. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction de l'Université est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur l'Université et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 9 mai 2017



L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable



A. Wäcken
expert réviseur agréée